



FEUILLE D'INSCRIPTION

Aux accueils périscolaires :
Matin – Midi – Soir
Accueil de loisirs du mercredi
ANNÉE 2024-2025

PRÉAMBULE :

Les inscriptions sont réalisées pour l'année scolaire. Les familles peuvent changer leur situation auprès du régisseur ou de façon dématérialisée sur le portail famille : www.portailfamille.alpesdazur.fr

Les inscriptions sont modulables en ligne, dans les délais prévus à l'article 3.1 du règlement intérieur :

- 48 heures ouvrées avant, pour la restauration scolaire
- La veille avant 17 heures, pour les accueils périscolaires
- Le mardi de la semaine précédant le jour d'accueil, pour le mercredi
- Les certificats médicaux ne sont pas pris en compte

École de

ENFANT : Nom..... Prénom

Classe :

Enfant hébergé en famille d'accueil : OUI NON

Si garde alternée, préciser : Semaine PAIRE Semaine IMPAIRE

	OUI	NON
ALLERGIES ALIMENTAIRES	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
REPAS SANS VIANDE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

*En cas d'allergies alimentaires, la mise en place d'un projet d'accueil individualisé (P.A.I.) est exigée.

Renseignement auprès du régisseur : inscription@alpesdazur.fr

Accueils périscolaires : matin – midi – soir

Si vous connaissez les jours de fréquentation souhaités, cochez les cases correspondant aux jours de présence de votre enfant :

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
Accueil du matin				
Restauration scolaire				
Accueil du Soir				

Cependant, si vous ne connaissez pas les jours d'inscriptions souhaités. Vous pouvez avoir l'accès à l'inscription aux accueils périscolaires et à la restauration scolaire sur votre espace personnel du portail famille et inscrire votre enfant de façon ponctuelle. Dans ce cas, cochez la case suivante :

Accueil de loisirs du mercredi

FONCTIONNEMENT :

L'accueil des enfants est organisé dans les locaux des écoles maternelle et élémentaire de Puget-Théniers. Les arrivées sont prévues entre 7h30 et 9h15 le matin et les départs s'effectuent entre 17h et 18h30 le soir. Une prise en charge sur les communes de Touët-sur-Var et Villars-sur-Var est proposée. Un transport en minibus est assuré par la communauté de communes. Le repas est fourni.

TRANSPORT (cochez si besoin) :

Je dépose et/ou récupère mon enfant à Touët-sur-Var :

MATIN SOIR

Départ et retour à l'arrêt de bus RD6202 à 08h le matin et 17h le soir.

Je dépose et/ou récupère mon enfant à Villars-sur-Var :

MATIN SOIR

Accueil à l'école Rue Bischosheim de 07h30 à 08h10 le matin et à 17h30 ou 18h30 le soir.

Pour une inscription tous les mercredis de l'année cochez la case suivante :

Si vous connaissez les jours de fréquentation souhaités, cochez les cases correspondant aux jours de présence de votre enfant :

Mois	MERCREDI			
Septembre	4	11	18	25
Octobre	2	9	16	
Novembre	6	13	20	27
Décembre	4	11	18	
Janvier	8	15	22	29
Février	5	26		
Mars	5	12	19	26
Avril	2	23	30	
Mai	7	14	21	28
Juin	4	11	18	25
Juillet	2			

Pour avoir l'accès à l'inscription de l'accueil du mercredi sur votre espace personnel du portail famille et inscrire votre enfant de façon ponctuelle, cochez la case suivante :

N'oubliez pas de modifier le planning de votre enfant si vous l'inscrivez au ski le mercredi.

INFORMATION : Inscription - Accueil de loisirs extrascolaire

Les accueils de loisirs pendant les vacances scolaires, sont gérés par les associations suivantes :

L'ASCEPT à TOUËT-SUR-VAR, Directrice : Cécilia BOSETTI ascept.c@orange.fr - 06.74.17.26.80

- Ouvert : Automne : 2 semaines, hiver : 2 semaines, printemps : 2 semaines et été : 4 semaines

L'ARIFE à PUGET-THENIERS, Directrice : Angélique LORTHOY clsh.arife@orange.fr - 06.89.61.19.59

- Ouvert : Automne : 2 semaines, hiver : 2 semaines, printemps : 2 semaines et été : 5 semaines

Règlement intérieur des accueils périscolaires

Je soussigné(e),....., certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur des accueils et m'engage à m'y conformer.

SIGNATURE DES RESPONSABLES LÉGAUX DE L'ENFANT :

Le : ___/___/___